

Journal de SUD éducation 75

30 bis rue des Boulets

75011 Paris

Tél. : 01 44 64 72 61

Fax : 01 44 64 72 66

sudeducation75@wanadoo.fr

www.sudeducation75.org

éducation **sud** Paris

**Le Journal
supplément
au n° 180
21 octobre 2004**

N° de CPPAP : 0309 S 06897 2€

Abonnement : 20 €

Directrice de la publication :

Françoise Pinson.

Hebdomadaire.

Imprimé par nos soins.

Dépôt légal en cours.

Puis vint le rapport Thélot... Ne tombons pas dans le piège !

Le rapport Thélot, remis au premier ministre le 12 octobre dernier, doit servir de base à la loi d'orientation et de programmation (sur 15 ans...) que compte pondre le gouvernement avant le printemps prochain. Avant même d'aborder les graves questions de fond que soulève ce rapport, il est indispensable de rappeler les conditions de sa rédaction. Ce rapport prétend puiser sa légitimité dans les conclusions du "grand débat sur l'avenir de l'école" organisé l'an dernier et aurait une coloration "démocratique" puisqu'il serait la synthèse de plus d'un million d'expressions suscitées lors de ce débat.

Nous avons toujours dénoncé les conditions de ce débat imposé, entre autre pour les raisons qui suivent.

Il a été instauré pour détourner les questions posées par les grévistes lors du puissant mouvement du printemps 2003 contre la réforme des retraites et la décentralisation. Pour être clair, il va à l'encontre de ces revendications.

Contrairement à ce dont il se prévaut, il n'a rassemblé qu'une minorité de participants, essentiellement les enseignants contraints d'y participer, les parents d'élèves impliqués dans les conseils d'administration et les conseils d'école et quelques élus locaux ou militants politiques désireux de faire entendre leur voix.

Les questions proposées à la discussion étaient le plus souvent des questions fermées, interdisant tout écart à l'orthodoxie libérale ayant présidé à la tenue de ce débat.

Il a été rédigé par des "experts" : il n'est même pas le reflet du peu qui aurait pu se dire en dehors de la ligne souhaitée par ses promoteurs. Comment aurait-il pu en être autrement alors que le ministère avait annoncé qu'il n'en ferait qu'à sa tête ?

Une fois de plus, nous avons affaire à l'entreprise de mise à mal et de destruction des services publics lancée par le gouvernement. Il s'agit pour lui de les discréditer en faisant douter de leur efficacité, ce qui lui permet de les confier aux collectivités locales et de créer les conditions de leur privatisation.

Pour s'opposer aux conclusions de ce rapport et surtout à la loi d'orientation, il est évident qu'il ne faut pas se cantonner à une riposte isolée des personnels de l'Education Nationale qui ne mènerait qu'à l'échec, voire qui ferait le jeu de ceux-là même contre qui nous prétendons lutter. Il leur serait facile de crier haro sur les enseignants, ces privilégiés arc-boutés sur leurs positions et refusant toute évolution.

Nous ne sommes pas les seuls concernés. Tous les secteurs sont aujourd'hui visés. Le rapport Camdessus l'annonce désormais clairement : il s'agit pour le capitalisme moderne de casser tout le droit du travail, toutes les garanties collectives. Jusqu'à présent le gouvernement attaquait de biais, il passe à l'attaque de front. Nous l'avions plus qu'entre-veu lors de la réforme des retraites. Les mobilisations des précaires, des intermittents, et de la fonction publique hospitalière ... l'ont montré. Seule désormais une riposte interprofessionnelle massive peut mettre un terme au déferlement de ces attaques libérales.

Journée sur le rapport Thélot mardi 16 novembre à partir de 9 h 30 bis, rue des Boulets 75011 Paris

(code porte 439 B)

Pour celles et ceux qui sont intéressés par cette journée de réflexion et de débats sur Thélot et le projet de loi d'orientation sur l'éducation :

- soit ils ont déposé avant le 15/10 une demande de congé-formation syndicale pour le stage des 15 et 16 novembre (SUD et droits des personnels) : ils sont couverts car cette journée s'inscrit dans le stage

- soit ils utilisent la convocation ci-jointe (ou la réclament à SUD) pour demander avant le 8/11 une autorisation d'absence dans le cadre du droit syndical.

UN THÉLOT : BONJOUR LES DÉGÂTS !

Le rapport Thélot n'a aucune légitimité démocratique, pas même celle du faux argument du nombre, exagérément gonflé, de la faible participation aux réunions imposées lors du pseudo "grand débat national" du printemps 2004. La publication de ce rapport est, en fait, une étape supplémentaire dans l'entreprise d'extinction de l'incendie des luttes de 2003 et une opération de manipulation de l'opinion, dans le but de la préparer à la future loi d'orientation programmée pour le début de l'année 2005.

Les 160 pages du rapport sont un plaidoyer en faveur de la dérégulation (comme pour la santé, l'énergie,...), de la décentralisation (déjà engagée avec les TOSS) et de la privatisation du service public d'éducation par l'intervention omniprésente du monde de l'entreprise. En décrétant que la mission des enseignants serait dorénavant d'enseigner, d'éduquer et d'orienter, la commission Thélot fixe aux apprentissages des objectifs utilitaristes correspondant aux critères d'employabilité d'une main d'œuvre qu'elle souhaiterait formater par la normalisation comportementale.

Déréguler pour adapter le métier d'enseignant aux besoins du capitalisme moderne.

En proposant que les établissements se contractualisent, en leur accordant l'autonomie de gestion de 20% de leur budget, en renforçant la hiérarchie et en transformant le recrutement et les services des enseignants, le rapport s'engage sur la voie de la dérégulation.

Chaque établissement scolaire devrait élaborer un projet définissant les obligations de service des personnels qui varieraient ainsi d'un établissement à un autre. Le service de tous les enseignants serait considérablement alourdi par la multiplication des tâches d'encadrement et de suivi des élèves. Celui des professeurs du second degré serait allongé d'un quart à plus d'un tiers. Ce serait ainsi la fin de la définition nationale des services au profit d'une individualisation des horaires de chaque enseignant, de la diversification de ses tâches et de la gestion personnalisée du déroulement des carrières.

L'inspection croisée des enseignants, dans laquelle le rôle du chef d'établissement serait renforcé, serait déterminante pour l'avancée dans la carrière qui ne dépendrait plus de barèmes nationaux mais de l'investissement et de l'efficacité de chaque enseignant appréciés dans le cadre du contrat de l'établissement.

Le recrutement se fonderait moins sur des critères de formation universitaire spécialisée que sur la validation de l'expérience professionnelle. D'un côté on encouragerait l'embauche d'un plus grand nombre de professeurs associés et de professionnels expérimentés issus de l'entreprise, de l'autre, on professionnaliserait la formation des enseignants en doublant la durée de leur stage et en renonçant à des licences jugées trop spécialisées actuellement, au profit de licences plus polyvalentes.

L'individualisation des services, la

validation des compétences pour installer la polyvalence, la prise en compte de l'investissement dans le projet d'établissement pour le déroulement de la carrière et l'évolution des rémunérations, c'est le métier d'enseignant qu'on veut transformer radicalement. On le leste des tâches laissées vacantes du fait des suppressions massives d'emplois au cours des dernières années (surveillants, emplois jeunes non remplacés, départs de professeurs titulaires non remplacés...). Il s'agit d'imposer l'adaptation des missions du métier aux nouveaux besoins du marché du travail sous la pression d'une politique de restrictions budgétaires drastiques qui laisse la porte ouverte à l'arrivée des financements privés. L'objectif est de mettre à disposition, le plus tôt possible, grâce à une orientation efficacement conduite, une nouvelle main d'œuvre qui n'aurait pas besoin d'une grande culture générale et qui surtout aurait appris à être polie, respectueuse et docile. Les enseignants deviendraient ainsi les agents polyvalents de la formation d'une main d'œuvre adaptable aux exigences d'employabilité du marché du travail.

Décentraliser la formation pour mieux la privatiser.

Le rapport avance aussi sur la voie de la décentralisation, déjà ouverte par le transfert des Toss (loi de décentralisation de 2004) aux collectivités territoriales dans le courant de l'année 2006, si, d'ici là, une forte mobilisation ne s'y oppose pas. Il appelle les autorités territoriales à la rescousse pour fournir l'aide matérielle et les lo-

caux nécessaires à la mise en place de l'augmentation du temps de travail des enseignants. Il sera évidemment largement fait appel aux entreprises privées pour la construction, l'aménagement, l'entretien, voire le chauffage des locaux dont la charge risquerait de grever par trop les budgets des collectivités locales qui se verraient dans l'obligation d'augmenter les impôts et donc de mécontenter les électeurs. Le président P.S. de la région Ile-de-France, qui jusqu'à ces temps derniers clamait son opposition au transfert des TOS, préconise aujourd'hui une taxe de 30 Euros par ménage francilien pour le financer !

Toujours dans la lignée de la loi de décentralisation et, plus particulièrement de son article 86 voté en catimini en juillet, le rapport Thélot se prononce pour la transformation des écoles élémentaires et maternelles (ou de ce qu'il en restera) en établissements avec, à leur tête, un chef.

C'était déjà une proposition du rapport Pair commandé par Jospin et Allègre. Comme quoi, si les rapports n'ont pas forcément un effet immédiat, ils servent à préparer le terrain !

Il est aussi prévu de faire appel aux maires pour gérer les réseaux des partenariats associatifs locaux chargés d'intervenir dans le périscolaire et "à la lisière" de l'activité scolaire elle-même.

Il installe des "référents" police et justice pour chaque établissement et conditionne le devenir des établissements aux exigences économiques locales, en adaptant les projets aux demandes patronales. Bref, il aménage les priorités pédagogiques en fonction des bassins de formation dans lesquels les entreprises seraient appelées à jouer le plus grand rôle.

La formation scolaire devrait

s'adapter à cette avancée vers la décentralisation/privatisation. Plus d'un tiers supplémentaire de l'horaire des enseignants du second degré ne serait plus soumis à des programmes nationaux et le rapport Thélot laisse donc logiquement une large place aux formations par alternance confiées aux CFA, offre aux entreprises un rôle direct de formation, multiplie les stages en entreprises à tous les niveaux en même temps qu'il réduit la formation de base au minimum dans son "socle commun des indispensables" constitué de "connaissances" en français et mathématiques (en gros lire, écrire et compter), de deux "compétences" utilitaires, l'anglais de communication internationale et l'utilisation de l'ordinateur, enfin, de "l'éducation à la vie en commun dans une société démocratique", dont le champ s'étend de la politesse à la chose publique, avec une très grande insistance sur le comportement.

Le rapport ouvre toutes grandes les portes de l'école aux entreprises. Le monde du travail est la nouvelle raison d'être et l'aboutissement de tout le système. Les entreprises locales sont les fournisseurs, les inspirateurs et les bénéficiaires : elles fournissent les stages qui se multiplient et s'institutionnalisent autant pour les élèves dans le cadre de la formation en alternance qui se développerait de manière importante, que pour les enseignants qui devraient tous effectuer, dans le cadre de leur formation professionnelle rallongée à deux ans, un stage obligatoire de quatre semaines dans une entreprise ; elles inspirent les programmes et les différentes formations ; elles utilisent enfin une main d'œuvre dont elles ont elles-même cadré la formation selon leurs besoins.

Décentralisation et privatisation sont les mamelles du patronat moderne ! Le juteux marché de l'éducation qui s'offre au patronat est une véritable vache à lait. Autant

les sociétés privées de nettoyage, d'entretien, de chauffage... se délectent des marchés nouveaux que leur offre l'impossible gestion par les collectivités territoriales des 95000 ouvriers de l'éducation nationale qui ne pourront, pour ceux qui n'auront pas été licenciés par les collectivités locales, qu'opter pour la solution de l'embauche privée pour conserver alors un emploi au rabais et précarisé, autant le patronat a bien compris les bénéfices qu'il peut tirer en investissant le secteur de l'éducation. Le Medef pousse activement à ouvrir les partenariats public / privé qui se multiplient déjà dans l'enseignement professionnel. Le rapport Thélot abonde dans le même sens en proposant de développer "le nécessaire lien avec l'entreprise", en ouvrant largement l'accès de l'entreprise à la formation scolaire des élèves qui ne pourraient plus se faire dans l'optique de l'acquisition d'une culture générale pour tous, mais qui serait totalement aliénée à l'impératif de faire correspondre la formation scolaire aux débouchés professionnels offerts par le marché du travail du moment.

Une formation à deux vitesses.

Dès l'élémentaire, les élèves en difficulté, qui pourraient dans un proche avenir avoir été privés de la scolarisation en petite et moyenne sections de maternelle mises en danger par l'annonce démagogique de la scolarité obligatoire à cinq ans, et par la nouvelle organisation des cycles de l'élémentaire (cycle d'apprentissage de base : Grande section de maternelle, CP, CE1), seront condamnés à n'acquérir que les "indispensables", voir pour certains, en fonction de leurs "dispositions", de leurs "aptitudes", des notions de travail manuel, de l'EPS, de la technologie ou de la découverte de l'entreprise et des métiers, alors que d'autres se verront proposer "des éléments essentiels" dans le domaine des "humanités" (plus question d'histoire/géo.), des

sciences, des arts ou des langues vivantes.

La philosophie qui sous-tend ces propositions est marquée du sceau de l'utilitarisme pédagogique. Les objectifs donnés aux apprentissages correspondent aux critères d'employabilité, et aux besoins actuels des entreprises : d'une part une élite (les élèves à qui leurs talents permettront d'avancer rapidement dans les apprentissages de bases et d'accéder aux enseignements optionnels qu'ils pourront choisir), d'autre part une main d'œuvre utilisable (possédant des rudiments de français, d'anglais et d'informatique) et formatée aux exigences de l'entreprise, d'où l'insistance sur le comportement.

Mise en péril de la maternelle par volonté d'alignement sur le minimum européen, mais aussi mise en place de l'orientation précoce systématique dans le cycle de diversification (5ème à 3ème) et disparition de la seconde indifférenciée au profit d'une spécialisation immédiate. Suppression des passerelles dans la filière professionnelle et transformation du Bac pro en examen de fin d'étude interdisant la poursuite de celle-ci dans le supérieur et conduisant obligatoirement à une entrée sur le marché du travail. Bref, une série de mesures visant à cloisonner socialement la société actuelle : l'enseignement général diversifié et les études longues pour les futurs cadres et décideurs dont le grand patronat a besoin pour pouvoir jouer dans la cour des grands de la mondialisation capitaliste, mais aussi et, tout aussi précieux et indispensable, cette main d'œuvre sous qualifiée, formée tout au long de la vie, aux exigences de la flexibilité du temps de travail et à l'adaptation des compétences aux impératifs patronaux de l'organisation de la production. Cette

"formation tout au long de la vie" sert à justifier la très modeste formation initiale de base et constitue une manne pour tous les instituts à fonds privés qui investissent dans le secteur.

Le rapport Thélot n'est qu'une étape dans la préparation de l'opinion à la sortie de la loi d'orientation. Plus que les aménagements concrets avancés, c'est l'esprit de ce rapport qui nous donne des indications sur que sera la nature de cette loi. Il est urgent de préparer la mobilisation contre cette offensive libérale dans l'éducation et c'est la raison pour laquelle nous ouvrons le débat dès aujourd'hui.

Le langage trahit les intentions des auteurs plus que les mesures qu'il faut recomposer. Tous les poncifs de la nov-langue des managers s'y retrouve : "pilotage" qui sera de "proximité", "concerté" ou "stratégique", "mobilisation des volontés" : "évaluer", "décloisonner", "contractualiser", "engagement", "gestion des ressources humaines", "estimation de la valeur ajoutée des établissements" ou même des élèves, le tout assorti "d'indicateurs de résultats". On voit à quelles valeurs se réfèrent implicitement les rédacteurs.



« Savoir lire, écrire, compter, connaître les devoirs envers les maîtres, c'est assez pour un fils d'ouvriers. »

« Pourvu que tu te souviennes de tes droits, c'est suffisant pour faire un patron. »

Caricature de Poncet parue dans *L'Assiette au beurre*, 1909